CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E111998** **VALABLE JUSQU'AU** **22/10/2027**

ÉDITÉ LE 22/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/2006

Raison sociale : EURL ANDREW SUTHERLAND

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 31/03/2023

Capital : 80 000

1122 RUE D EPRON
14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CAEN 2005B00855

Siret : 487 430 126 00028

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 3529600-001-

Assurance Responsabilité Travaux :
ABEILLE IARD & SANTE 77754864

Assurance Responsabilité Civile :
ABEILLE IARD & SANTE 77754864

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Téléphone : 02 31 24 42 69 **Fax :**

Portable : 06 32 93 38 14

Responsabilité légale :
SUTHERLAND ANDREW GÉRANT

Site Internet :

E-mail : ma.sutherland@orange.fr

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 500 000 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2	5	19/10/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

22/07/2026 08:48

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E111998** **VALABLE JUSQU'AU** **22/10/2027**

ÉDITÉ LE **22/07/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/2006
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 31/03/2023
Capital : 80 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CAEN 2005B00855

Siret : **487 430 126 00028**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 3529600-001-
Assurance Responsabilité Travaux :
ABEILLE IARD & SANTE 77754864
Assurance Responsabilité Civile :
ABEILLE IARD & SANTE 77754864
Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Raison sociale : **EURL ANDREW SUTHERLAND**

1122 RUE D EPRON
14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

Téléphone : 02 31 24 42 69 **Fax :**
Portable : 06 32 93 38 14

Site Internet :
E-mail : ma.sutherland@orange.fr

Responsabilité légale :
SUTHERLAND ANDREW GÉRANT

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	19/10/2023
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste)	09/04/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	24/02/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	24/02/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

22/07/2026 08:48

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.